

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS**

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR  
- COTUNACE -**

Siège social : Rue 8006 Montplaisir- Tunis

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 mars 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT (M. Abderrazek GABSI)

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2008			31 décembre 2007
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<b>ACTIFS</b>					
Actifs incorporels	4	163 779	-111 597	52 182	13 118
Actifs corporels d'exploitation	4	1 128 731	-994 457	134 274	184 871
Placements :	4	30 953 321	-1 772 619	29 180 702	33 279 124
Terrains et constructions	4	2 250 960	-1 609 856	641 104	745 559
Autres placements financiers	5	28 702 361	-162 763	28 539 598	32 533 565
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	2 410 040		2 410 040	2 773 562
Créances :		23 669 312	-5 697 335	17 971 977	17 442 917
Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	21 852 646	-5 697 335	16 155 311	14 779 401
Créances nées d'opérations de réassurance	8	1 682 375	-	1 682 375	2 465 239
Autres créances	9	134 291	-	134 291	198 277
Autres éléments d'actifs :		1 357 538	-	1 357 538	1 107 150
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	748 332	-	748 332	498 743
Comptes de régularisation Actif	11	609 206	-	609 206	608 407
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>59 682 721</b>	<b>-8 576 008</b>	<b>51 106 713</b>	<b>54 800 742</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		5 000 000	5 000 000
Réserves		3 351 441	3 315 803
Autres capitaux propres		9 877	18 954
Résultats reportés		1 069 905	695 045
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	12	<b>9 431 223</b>	<b>9 029 802</b>
Résultat de l'exercice		763 055	474 861
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>10 194 278</b>	<b>9 504 663</b>
<b>PASSIFS</b>			
Provisions techniques brutes	13	4 059 865	4 485 183
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	2 900 294	3 067 596
Autres dettes :		19 407 931	18 262 097
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	1 942 770	1 852 555
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	16 974 504	15 876 575
Autres dettes	17	490 657	532 967
Ressources spéciales	18	14 370 640	19 333 354
Autres passifs :		173 705	147 849
Comptes de régularisation Passif		173 705	147 849
<b>Total des passifs</b>		<b>40 912 435</b>	<b>45 296 079</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>51 106 713</b>	<b>54 800 742</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE			Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
(Montants exprimés en dinars)		Notes	brutes 2008	2008	nettes 2008	nettes 2007
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>Primes acquises :</b>		<b>6 671 292</b>	<b>-5 407 942</b>	<b>1 263 350</b>	<b>1 198 888</b>
	Primes émises et acceptées	19	6 345 801	-5 189 863	1 155 938	1 175 526
	Variation de la provision pour primes non acquises	20	325 491	-218 079	107 412	23 362
	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>21</b>	<b>251 730</b>	<b>-</b>	<b>251 730</b>	<b>258 756</b>
	<b>Autres produits techniques</b>	<b>22</b>	<b>209 588</b>	<b>-</b>	<b>209 588</b>	<b>177 951</b>
<b>CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>Charges de sinistres :</b>	<b>23</b>	<b>-7 641 810</b>	<b>7 525 234</b>	<b>-116 576</b>	<b>-487 639</b>
	Montants payés		-7 963 452	7 670 677	-292 775	-272 002
	Variation de la provision pour sinistres		321 642	-145 443	176 199	-215 637
	<b>Variation des autres provisions techniques</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Frais d'exploitation :</b>		<b>-124 434</b>	<b>-</b>	<b>-124 434</b>	<b>-206 122</b>
	Frais d'acquisition	24	-757 737	-	-757 737	-728 545
	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	-50 248	-	-50 248	-24 215
	Frais d'administration	24	-552 611	-	-552 611	-479 518
	Commissions reçues des réassureurs	25	1 236 162	-	1 236 162	1 026 156
	<b>Autres charges techniques</b>	<b>24</b>	<b>-916 013</b>	<b>-</b>	<b>-916 013</b>	<b>-988 513</b>
	<b>Variation de la provision pour équilibrage</b>	<b>13-3</b>	<b>-221 815</b>	<b>-</b>	<b>-221 815</b>	<b>46 679</b>
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>		<b>-1 771 462</b>	<b>2 117 292</b>	<b>345 830</b>	<b>-</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT			Exercice clos le	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>		<b>345 830</b>	<b>-</b>
	<b>Produits des placements (assurance non vie) :</b>	<b>26</b>	<b>1 327 632</b>	<b>1 029 968</b>
	Revenus des placements		1 313 760	1 025 239
	Reprises de corrections de valeur sur placements		13 872	4 729
	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>21</b>	<b>-251 730</b>	<b>-258 756</b>
	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>27</b>	<b>45 137</b>	<b>109 092</b>
<b>CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>Charges de placements (assurance non vie) :</b>	<b>28</b>	<b>-491 043</b>	<b>-255 481</b>
	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-152 699	-116 471
	Corrections de valeurs sur placements		-65 463	-68 312
	Pertes provenant de la réalisation des placements		-272 881	-70 698
	<b>Autres charges non techniques</b>		<b>-533</b>	<b>-1 012</b>
	<b>RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>975 293</b>	<b>623 811</b>
	<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>29</b>	<b>-212 238</b>	<b>-148 950</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>763 055</b>	<b>474 861</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(Montants exprimés en dinars)

		Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
ENGAGEMENTS DONNES	Note	COTUNACE	FGRE	FGFEAE	COTUNACE	FGRE	FGFEAE
<b>GARANTIE CREDITS A L'EXPORT</b> Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	<b>30.1</b>	<b>235 797 393</b>	<b>251 643 657</b>	-	<b>587 876 434</b>	<b>97 480 340</b>	-
- Risque commercial :							
- Couverture		235 797 393	72 945 236	-	674 445 688	60 307 532	-
- Garantie effective		235 797 393	72 945 236	-	587 876 434	32 423 680	-
- Risque non commercial (RP)							
- Couverture		-	13 622 416	-	-	36 455 350	-
- Garantie effective		-	13 622 416	-	-	36 455 350	-
- Acheteur public							
- Couverture		-	175 313 475	-	-	28 601 310	-
- Garantie effective		-	165 076 005	-	-	28 601 310	-
<b>Police Individuelle :</b>	<b>30.2</b>	<b>7 646 536</b>	<b>1 568 836</b>	-	<b>7 710 973</b>	<b>1 935 447</b>	-
- Risque commercial		7 646 536	-	-	7 710 973	-	-
- Risque non commercial (RP et AP)		-	1 568 836	-	-	1 935 447	-
<b>Contrat CAMEX (multirisques)</b>	<b>30.3</b>	<b>2 634 896</b>	<b>2 934 896</b>	-	<b>2 770 381</b>	<b>594 795</b>	-
<b>Sous-Total I</b>		<b>246 078 825</b>	<b>256 147 389</b>	-	<b>598 357 788</b>	<b>100 010 582</b>	-
<b>ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE</b> Cautionnements	<b>30.4</b>	<b>3 039 435</b>	-	-	<b>3 069 001</b>	-	-
Cautions (carnets ATA)	<b>30.5</b>	<b>9 775 434</b>	-	-	<b>9 944 446</b>	-	-
Certificats de garantie avant expédition	<b>30.6</b>	-	-	2 940 563	-	-	3 709 701
<b>Sous-Total II</b>		<b>12 814 869</b>	-	<b>2 940 563</b>	<b>13 013 447</b>	-	<b>3 709 701</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		<b>258 893 694</b>	<b>256 147 389</b>	<b>2 940 563</b>	<b>611 371 235</b>	<b>100 010 582</b>	<b>3 709 701</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>	Encaissements des primes reçues des assurés		5 829 333	5 064 971
	Sommes versées pour paiement des sinistres		-496 922	-545 177
	Décaissements pour les réassureurs		-1 449 840	-2 225 339
	Encaissements des réassureurs		53 287	100 000
	Règlement FGRE		-576 489	-752 027
	Règlement FGFEAE		-47 171	-26 209
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-2 790 224	-2 667 441
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-	-
	Encaissements liés à la cession de placements financiers		100 000	100 000
	Produits financiers reçus		700 280	822 333
	Revenus des placements immobiliers		40 135	63 425
	Autres mouvements - prêts sur fonds social		-75 000	-10 000
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>1 287 389</b>	<b>-75 464</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-82 583	-39 221
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
	Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		-5 833	-32 366
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>		<b>-88 416</b>	<b>-71 587</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	Dividendes et autres distributions		-	-
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 198 973</b>	<b>-147 051</b>
	<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>9 884 533</b>	<b>10 031 584</b>
	<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>11 083 506</b>	<b>9 884 533</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée en septembre 1984 avec un capital initial de 2 000 000 DT qui a été porté ensuite à 5 000 000 DT.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance des opérations d'exportation (recouvrement des créances étrangères dans le cadre du commerce extérieur). Elle est régie par la loi n°92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances, et les textes subséquents.

La branche d'assurance à l'exportation couvre les opérations d'export ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- le Fonds de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificats, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies respectivement par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000, ainsi que les conventions de gestion signées par la COTUNACE avec le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31 décembre 2008, comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	% d'intérêt
ETAT TUNISIEN	30 000	3 000 000	60,00%
STB	6 930	693 000	13,86%
BNA	2 910	291 000	5,82%
ETTIJARI BANK	2 660	266 000	5,32%
UBCI	1 250	125 000	2,50%
TUNIS RE	1 250	125 000	2,50%
STAR	1 000	100 000	2%
AMEN BANK	1 000	100 000	2%
BT	1 000	100 000	2%
ASTREE	1 000	100 000	2%
ATB	500	50 000	1%
GAT	500	50 000	1%
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>100%</b>

## **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2008 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

### **1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	33,33%
- Constructions - immeubles	5%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureaux	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	33,33%

### **2. Placements**

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la COTUNACE). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quant cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

#### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

#### **Allocation des produits des placements**

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

#### **Représentation des provisions techniques**

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

### 3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- provision pour sinistres en suspens ;
- provision pour primes émises non acquises ;
- provision d'équilibrage ; et
- provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

#### ***Provision pour sinistres en suspens***

La provision pour sinistres en suspens correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 5% de la provision pour sinistres en suspens (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

#### ***Provision pour primes non acquises***

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

#### ***Provision pour risques en cours***

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

#### ***Provision d'équilibrage***

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

### 4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre des dites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

### **Primes cédées**

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

### **Répartition des primes**

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnités et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

### **5. Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

### **6. Créances subrogées / récupérations**

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

### **7. Provision pour dépréciation des créances clients**

Les provisions pour dépréciation des créances détenues sur les assurés (impayés primes) sont calculées au taux de 100% appliqué sur les créances remontant à plus d'un an, nettes des dépôts de garantie avancés par les clients à la signature du contrat (enregistrés parmi les passifs). Par ailleurs, les créances relatives aux contrats d'assurance résiliés ou en contentieux primes sont totalement provisionnées.

### **8. Répartition des charges par destination**

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinies.

**NOTE N°3 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Les faits marquants de l'exercice 2008 se résument comme suit :

- Des investissements incorporels et corporels de 92 456 DT principalement dans les logiciels et le matériel informatique ;
- Un résultat net de l'exercice de 763 055 DT, contre 474 861 DT en 2007, soit une augmentation de 288 194 DT (60,69%) s'expliquant essentiellement par une amélioration du résultat technique ;
- Une augmentation des revenus (primes acquises) nets des cessions qui ont passé de 1 198 888 DT en 2007 à 1 263 350 DT en 2008, soit une variation positive de 64 462 DT (5,38%) ;
- Un résultat technique de 345 830 DT en 2008, contre un résultat technique nul en 2007, provenant essentiellement de l'augmentation des produits techniques pour 89 073 DT et de la diminution des charges techniques pour 256 757 DT ;
- Une évolution à la baisse des charges de sinistres nettes qui ont passé de 487 639 DT en 2007 à 116 576 DT en 2008, soit une diminution de 371 063 DT. Les sinistres indemnisés par la COTUNACE, au cours de l'exercice 2008, totalisent 549 592 DT au titre de la couverture du risque commercial ;
- Une variation négative des provisions techniques, s'expliquant par des dotations aux provisions nettes des cessions de 61 796 DT, provenant essentiellement de la baisse des provisions nettes pour sinistres en suspens de 176 199 DT, la hausse de la provision d'équilibrage de 221 815 DT, atténuée par la reprise des provisions nettes pour primes non acquises de 107 412 DT ;
- Les provisions pour sinistres en suspens constatées au 31 décembre 2008 totalisent 3 038 783 DT provenant essentiellement du report de provisions de 2007 pour un montant de 2 338 756 DT, après déduction des indemnités et des créances réglées par les acheteurs, et des nouveaux suspens de 2008, s'élevant à 700 027 DT. Cet accroissement de provisions est dû principalement aux divers sinistres déclarés en 2008.

**NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS ET PLACEMENTS**

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2007	Entrées 2008	Sorties 2008	Soldes au 31/12/2008	Soldes au 31/12/2007	Entrées 2008	Sorties 2008	Soldes au 31/12/2008	31/12/2008	31/12/2007
Logiciels informatiques	102 537	61 242	-	163 779	89 419	22 178	-	111 597	52 182	13 118
<b>Total des actifs incorporels</b>	<b>102 537</b>	<b>61 242</b>	<b>-</b>	<b>163 779</b>	<b>89 419</b>	<b>22 178</b>	<b>-</b>	<b>111 597</b>	<b>52 182</b>	<b>13 118</b>
Matériel de transport	201 708	-	-	201 708	139 628	19 677	-	159 305	42 403	62 080
Matériel informatique	447 829	25 652	-	473 481	391 429	32 428	-	423 857	49 624	56 400
Equipements de bureaux	234 172	5 217	-	239 389	203 419	20 833	-	224 252	15 137	30 753
Installations générales, agencements et aménagements divers	213 808	345	-	214 153	178 170	8 873	-	187 043	27 110	35 638
<b>Total des actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 097 517</b>	<b>31 214</b>	<b>-</b>	<b>1 128 731</b>	<b>912 646</b>	<b>81 811</b>	<b>-</b>	<b>994 457</b>	<b>134 274</b>	<b>184 871</b>
Terrains et constructions d'exploitation	860 960	-	-	860 960	627 113	38 992	-	666 105	194 855	233 847
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	878 288	65 463	-	943 751	446 249	511 712
Obligations et autres titres à revenus fixes	30 404 803	19 184 477	23 204 512	26 384 768	-	-	-	-	26 384 768	30 404 803
Prêts hypothécaires	171 238	75 000	21 818	224 420	-	-	-	-	224 420	171 238
Autres prêts	86 396	37 708	85 509	38 595	-	-	-	-	38 595	86 396
Actions et autres titres à revenus variables	2 031 753	5 833	-	2 037 586	176 636	-	13 873	162 763	1 874 823	1 855 117
Autres (cautionnements)	16 011	14 462	13 481	16 992	-	-	-	-	16 992	16 011
<b>Total des placements</b>	<b>34 961 161</b>	<b>19 317 480</b>	<b>23 325 320</b>	<b>30 953 321</b>	<b>1 682 037</b>	<b>104 455</b>	<b>13 873</b>	<b>1 772 619</b>	<b>29 180 702</b>	<b>33 279 124</b>
<b>Total des actifs incorporels, corporels et placements</b>	<b>36 161 215</b>	<b>19 348 694</b>	<b>23 325 320</b>	<b>32 245 831</b>	<b>2 684 102</b>	<b>208 444</b>	<b>13 873</b>	<b>2 878 673</b>	<b>29 367 158</b>	<b>33 477 113</b>

En application de la nouvelle législation fiscale en matière d'amortissement des immobilisations, introduite par la loi de finances pour la gestion 2008 et le décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximums des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, le taux d'amortissement du matériel de bureau a été modifié de 20% à 10% à partir de l'exercice 2008.

## NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
<b>Placements immobiliers :</b>	<b>641 104</b>	<b>745 559</b>
- Terrains et constructions d'exploitation	860 960	860 960
- Moins : amortissements	-666 105	-627 113
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-943 751	-878 288
<b>Autres placements financiers :</b>	<b>28 539 598</b>	<b>32 533 565</b>
<b>Obligations et autres titres à revenus fixes :</b>	<b>26 384 768</b>	<b>30 404 803</b>
- Obligations de la COTUNACE (STAR, OC)	500 000	600 000
- Obligations des fonds de garantie (FGRE)	3 486 000	3 986 000
- Comptes à terme et BTA de la COTUNACE (*)	11 509 768	10 562 803
- Comptes à terme et BTA des fonds de garantie (FGRE/FGFEAE)	10 889 000	15 256 000
<b>Prêts au personnel :</b>	<b>263 015</b>	<b>257 634</b>
- Prêts hypothécaires	224 420	171 238
- Autres prêts (exceptionnels)	38 595	86 396
<b>Titres de participation :</b>	<b>1 874 823</b>	<b>1 855 117</b>
- Actions cotées	824 762	818 929
- Actions non cotées	1 212 824	1 212 824
- Moins : provisions	-162 763	-176 636
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>16 992</b>	<b>16 011</b>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>29 180 702</b>	<b>33 279 124</b>

(\*) Dont 5 361 412 DT de placements en devises.

## NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins- value latente
<b>TITRES NON COTES :</b>			<b>1 212 824</b>	<b>-162 763</b>	<b>1 050 061</b>	<b>1 060 990</b>	<b>10 929</b>
- ASSURCREDIT	104 998	10	1 049 980	-160 371	889 609	889 609	-
- TUNIS RE (actions et CI)	12 112	12	145 344	-	145 344	155 354	10 010
- BTS	1 000	10	10 000	-	10 000	10 919	919
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-2 392	5 108	5 108	-
<b>TITRES COTES :</b>			<b>824 762</b>	<b>-</b>	<b>824 762</b>	<b>915 443</b>	<b>90 681</b>
- SICAV (BNA CAPITAUX)	6 389	103,3	659 692	-	659 692	668 059	8 367
- ATB	8 791	4,582	40 281	-	40 281	50 891	10 610
- BTEI	2 141	22,695	48 590	-	48 590	67 615	19 025
- BH	1 530	16,786	25 682	-	25 682	35 329	9 647
- BT	390	35,382	13 799	-	13 799	43 684	29 885
- UBCI	288	36,059	10 385	-	10 385	13 549	3 164
- TUNISAIR	13 153	2,002	26 333	-	26 333	36 315	9 982
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 037 586</b>	<b>-162 763</b>	<b>1 874 823</b>	<b>1 976 433</b>	<b>101 610</b>

**NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2008**

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
<b>Placements immobiliers (*) :</b>	<b>2 250 960</b>	<b>641 104</b>	<b>3 231 900</b>	<b>2 590 796</b>
- Terrains et constructions d'exploitation	860 960	194 855	1 672 900	1 478 045
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	446 249	1 559 000	1 112 751
<b>Obligations et autres titres à revenus fixes :</b>	<b>26 384 768</b>	<b>26 384 768</b>	<b>26 508 802</b>	<b>124 034</b>
- Obligations de la COTUNACE	500 000	500 000	515 259	15 259
- Obligations des fonds de garantie (FGRE)	3 486 000	3 486 000	3 486 000	-
- Comptes à terme et BTA de la COTUNACE	11 509 768	11 509 768	11 618 544	108 776
- Comptes à terme et BTA des fonds de garantie	10 889 000	10 889 000	10 889 000	-
<b>Prêts au personnel :</b>	<b>263 015</b>	<b>263 015</b>	<b>263 015</b>	<b>-</b>
- Prêts hypothécaires	224 420	224 420	224 420	-
- Autres prêts (exceptionnels)	38 595	38 595	38 595	-
<b>Titres de participation :</b>	<b>2 037 586</b>	<b>1 874 823</b>	<b>1 976 433</b>	<b>101 610</b>
- Actions cotées	824 762	824 762	915 443	90 681
- Actions non cotées	1 212 824	1 050 061	1 060 990	10 929
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>16 992</b>	<b>16 992</b>	<b>16 992</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>30 953 321</b>	<b>29 180 702</b>	<b>31 997 143</b>	<b>225 645</b>

(\*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été émis en janvier 2009 suite à une expertise menée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2008.

**DONT PLACEMENTS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES :**

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur admise en représentation	% de représentation
Bons du Trésor Assimilables	1 999 356	1 999 356	1 050 000	25,86%
Emprunts obligataires	500 000	500 000	400 000	9,85%
Placements immobiliers	2 250 960	641 104	593 865	14,63%
Comptes à terme	9 510 412	9 510 412	2 016 000	49,66%
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>14 260 728</b>	<b>12 650 872</b>	<b>4 059 865</b>	<b>100%</b>

**NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES**

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	345 502	563 581
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	2 064 538	2 209 981
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>2 410 040</b>	<b>2 773 562</b>

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

**NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE**

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
<b>Primes acquises et non émises :</b>	<b>712 268</b>	<b>657 784</b>
- Primes commerciales	238 858	348 027
- Primes politiques	40 136	82 426
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	354 684	116 960
- Commissions sur primes commerciales cédées	48 607	83 937
- Commissions de gestion FGRE	6 020	9 011
- Autres commissions	23 963	17 423
<b>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :</b>	<b>2 129 271</b>	<b>1 142 746</b>
- Assurés - primes facturées et impayées	2 354 782	1 457 905
- Assurés - frais de recours	264 762	245 523
- Moins : provisions	-490 273	-560 682
<b>Créances subrogées (part des réassureurs) :</b>	<b>13 313 772</b>	<b>12 978 871</b>
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE	18 520 834	18 019 476
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-5 207 062	-5 040 605
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>16 155 311</b>	<b>14 779 401</b>

**NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A LA COTUNACE**

	Créance	Indemnisation
<b>Solde des créances subrogées au 31/12/2007</b>	<b>22 095 963</b>	<b>18 019 476</b>
- Ajustement du solde d'ouverture	17 498	-
- Récupération de créances indemnisées	-57 567	-52 671
- Indemnisation au cours de 2008	738 553	549 592
<b>Solde des créances subrogées au 31/12/2008 (reconstitué)</b>	<b>22 794 447</b>	<b>18 516 398</b>
- Ajustements	5 546	4 436
<b>Solde des créances subrogées au 31/12/2008</b>	<b>22 799 993</b>	<b>18 520 834</b>
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées	-	5 207 062
- Part des réassureurs dans les créances subrogées	-	13 313 772

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2008) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

**Primes acquises et non émises**

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 246 245 DT au 31 décembre 2008 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

**Créances - primes**

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 305 941 DT au 31 décembre 2008.

**Créances - frais de recours**

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 264 762 DT au 31 décembre 2008 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2008, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

Il s'en suit que les chances de recouvrement de ladite créance ainsi que la provision requise, le cas échéant, ne peuvent être appréciées en l'absence d'un état détaillé desdits frais de recours au 31 décembre 2008 imputés sur les clients, et rapproché avec les provisions pour frais de recours correspondantes et les règlements ou compensations effectués sur ces créances.

**Créances subrogées**

Le solde des créances subrogées au 31 décembre 2008 est détaillé par pays, par acheteur et par assuré. Certaines créances indemnisées et subrogées ont été radiées au cours des exercices précédents, parfois sans l'autorisation du Conseil d'Administration et sans que cette opération ne soit appuyée par des documents justificatifs (procès-verbal de carence, certificat d'irrecouvrabilité...). En conséquence, l'exhaustivité des créances subrogées, présentées au niveau des états financiers, ne pourrait être confirmée, notamment en l'absence d'un rapprochement entre l'historique des indemnisations et celui des récupérations et des radiations.

**NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE**

	<i>Traite Q/P 2007</i>	<i>Traite CAME 2007</i>	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2008	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2007
ATRADUIS - RE	50%	30%	642 811	1 164 833	-522 022	1 665 917	1 733 610	-67 693
AFRICA - RE	3%	7%	62 256	79 123	-16 867	92 891	103 876	-10 985
BEST - RE	4%	10%	103 316	112 808	-9 492	119 897	141 923	-22 026
CIGNA - RE	-	-		2 768	-2 768	-	2 768	-2 768
TUNIS - RE	1%	7%	47 200	37 713	9 487	40 067	42 522	-2 455
STAR	-	-	143 124	57 614	85 510	233 845	101 783	132 062
GAT	1%	7%	27 142	34 886	-7 744	33 146	39 714	-6 568
ICIEC	4%	4%	440 877	994 916	-554 039	132 519	130 554	1 965
CIAGI	4%	-	215 649	844 643	-628 994	146 957	145 267	1 690
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>67%</b>	<b>65%</b>	<b>1 682 375</b>	<b>3 329 304</b>	<b>-1 646 929</b>	<b>2 465 239</b>	<b>2 442 017</b>	<b>23 222</b>

**Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)**

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes...).

Les créances détenues sur les réassureurs sont récentes (remise à zéro du solde, généralement deux fois par an) et sont couvertes par un passif plus important, à l'exception de la STAR qui présente un solde débiteur de 85 510 DT au 31 décembre 2008, contre un solde de 131 063 DT à la fin de 2007 (encaissement de 50 000 DT en janvier 2008). A partir de l'exercice 2004, la COTUNACE a rompu ses relations d'affaires avec la STAR et aucune provision n'a été constituée au titre du risque de non recouvrement.

La situation des comptes courants des réassureurs est transmise au cours du mois qui suit chaque trimestre. Ainsi, celle relative au quatrième trimestre 2008 ne tient pas compte des écritures et des corrections apportées postérieurement. Ces dernières sont imputées sur la situation du premier trimestre 2009.

**NOTE N°9 : AUTRES CREANCES**

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Personnel - avances et acomptes	22 758	28 384
Report d'IS	32 188	147 814
Subvention à recevoir (FGAE)	79 345	22 079
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>134 291</b>	<b>198 277</b>

**NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE**

Solde au

Solde au

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Banques :</b>	<b>744 102</b>	<b>491 581</b>
- Comptes en dinars	645 323	410 645
- Comptes en devises	98 779	80 936
Caisse	4 230	2 785
Chèques à encaisser	-	4 377
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>748 332</b>	<b>498 743</b>

**NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
<b>Frais d'acquisition à reporter :</b>	<b>108 356</b>	<b>158 604</b>
- Frais d'acquisition	757 737	728 545
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	14,30%	21,77%
<b>Intérêts à recevoir sur placements :</b>	<b>403 689</b>	<b>405 034</b>
- Intérêts sur obligations LT (STAR et OC)	19 132	22 130
- Intérêts sur BTA - LT	106 360	105 491
- Intérêts sur placements CT	272 267	275 322
- Intérêts sur dépôts	1 412	2 091
- Loyer à recevoir	4 518	-
<b>Charges constatées d'avance :</b>	<b>97 161</b>	<b>44 769</b>
- Abonnements frais de renseignement	84 494	33 065
- Stock non encore consommé	12 667	11 704
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>609 206</b>	<b>608 407</b>

## NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Subventions d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
<b>Soldes au 31 décembre 2007</b>	<b>5 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>2 815 803</b>	<b>18 954</b>	<b>695 045</b>	<b>474 861</b>	<b>9 504 663</b>
Affectation des résultats	-	-	100 000	-	374 861	-474 861	-
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-	13 695	-	-	-	13 695
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-	-78 057	-	-	-	-78 057
Amortissement subventions d'investissement	-	-	-	-9 077	-	-	-9 077
Bénéfice de l'exercice 2008	-	-	-	-	-	763 055	763 055
<b>Soldes au 31 décembre 2008</b>	<b>5 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>2 851 441</b>	<b>9 877</b>	<b>1 069 905</b>	<b>763 055</b>	<b>10 194 278</b>

## NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION

(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2007	474 861
Bénéfice 2008	763 055
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal)	50 000
Bénéfice par action 2007	9,497
Bénéfice par action 2008	15,261

## NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Réserve statutaire	2 537 524	2 537 524
Réserve pour fonds social	313 917	278 279
<b>Total des produits des placements</b>	<b>2 851 441</b>	<b>2 815 803</b>

**NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2008</b>
<b>Solde d'ouverture :</b>	<b>278 279</b>
- Prêts	171 238
- Disponibilités	107 041
<b>Ressources de l'exercice :</b>	<b>113 695</b>
- Dotation de l'AGO	100 000
- Intérêts des prêts	13 695
<b>Emplois de l'exercice :</b>	<b>78 057</b>
- Tickets restaurants	38 817
- Enveloppe de fin d'année	9 750
- Amicale	20 000
- Frais de scolarité	7 520
- Autres emplois à fonds perdus	1 970
<b>Solde de clôture :</b>	<b>313 917</b>
- Prêts	224 420
- Disponibilités	89 497

**NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**

	<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>Solde au 31 décembre 2007</b>
Provision pour sinistres en suspens	3 038 783	3 345 109
Provision pour primes non acquises	515 675	841 166
Provision d'équilibrage	353 467	131 652
Provision pour frais de gestion	151 940	167 256
Provision pour risques en cours	-	-
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>4 059 865</b>	<b>4 485 183</b>

## NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES EN SUSPENS

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
<b>Solde des sinistres en suspens au 31/12/2007</b>	<b>4 835 295</b>	<b>4 304 976</b>	<b>3 345 109</b>	<b>2 209 981</b>	<b>1 135 128</b>
- Indemnisation au cours de 2008	-	-652 966	-523 108	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	-569 523	-308 492	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	-172 557	-188 447	-	-
- Actualisation sinistres en suspens en devises	-	17 119	13 694	-	-
<b>Report des sinistres en suspens antérieurs à 2008</b>	<b>-</b>	<b>2 927 049</b>	<b>2 338 756</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Impayés déclarés au cours de 2008 (DCI)	-	4 407 866	-	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	-1 012 245	-	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	-2 492 497	-	-	-
- Indemnisation au cours de 2008 (créance brute)	-	-34 578	-	-	-
<b>Sinistres en suspens de 2008 (DCI nettes)</b>	<b>-</b>	<b>868 547</b>	<b>700 027</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde des sinistres en suspens au 31/12/2008</b>	<b>5 703 842</b>	<b>3 795 596</b>	<b>3 038 783</b>	<b>2 064 538</b>	<b>974 245</b>
<b>Dont sinistres du FGFEAE pris en charge par COTUNACE</b>	<b>110 680</b>	<b>99 612</b>	<b>99 612</b>	<b>63 462</b>	<b>36 150</b>

Etant chargée de la gestion des fonds de garantie et étant l'unique vis-à-vis des clients (assurés, banques...), la COTUNACE a été appelée à prendre en charge des indemnisations qui relèvent normalement du FGFEAE (refusées par le Ministère des Finances). En effet, les dossiers BH/COPROMED, BTL/STLCI et BS/ITAL GROUP ont été pris en charge en totalité par la COTUNACE pour le montant de la quotité garantie (90% des impayés), soit un total de 99 612 DT, et ce suite à la correspondance du Ministère des Finances du 20 mai 2008 et de l'accord du Conseil d'Administration dans sa réunion du 21 mai 2008. Toutefois, ces impayés ont été déclarés aux réassureurs dans le cadre du traité CAMEX. Ainsi, la provision au titre de ces sinistres est nette de la part des réassureurs (63 462 DT).

### *Provision pour sinistres en suspens*

La provision pour sinistres en suspens est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres en suspens, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont extournées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchue risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Sur les impayés déclarés en 2008 pour un montant total de 1 915 369 DT (net des règlements des acheteurs), environ 53% (soit l'équivalent de 1 012 245 DT) sont considérés par la COTUNACE comme déchus de la garantie.

La COTUNACE n'a pas mis à notre disposition une base de données exhaustive des créances qui ont été déclarées impayées et déchues de la garantie au cours des exercices antérieurs (compte tenu de la prescription). Toutefois, nous signalons que sur les impayés déclarés en 2007 pour un montant total de 2 626 860 DT (net des règlements des acheteurs), environ 35% (soit l'équivalent de 910 916 DT) sont considérés par la COTUNACE comme déchus de la garantie.

Il s'ensuit que le cumul des impayés déchus de la garantie par la COTUNACE durant les exercices antérieurs présente un risque potentiel d'indemnisation non évalué.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres en suspens ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

**NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS**

	Calcul au 31 décembre 2008	Calcul au 31 décembre 2007
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-2 518 411	-2 554 354
Charges de sinistres de N et N-1	-1 563 912	-1 452 571
<b>Sous-Total (A)</b>	<b>-4 082 323</b>	<b>-4 006 925</b>
Primes émises brutes de N et N-1	7 469 796	7 536 328
Variation des primes à émettre	-141 716	162 396
Variation des provisions pour primes non acquises	396 286	406 111
<b>Sous-Total (B)</b>	<b>7 724 366</b>	<b>8 104 835</b>
<b>RATIO (A / B)</b>	<b>-52,85%</b>	<b>-49,44%</b>

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible au titre des deux exercices 2007 et 2008.

**NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE**

	Calcul au 31 décembre 2008	Calcul au 31 décembre 2007
<b>Produits techniques :</b>	<b>1 472 938</b>	<b>1 376 838</b>
- Primes acquises nettes des cessions	1 155 938	1 175 525
- Variation de la provision pour primes non acquises	107 412	23 362
- Autres produits techniques	209 588	177 951
<b>Charges techniques :</b>	<b>-1 177 185</b>	<b>-1 501 549</b>
- Charges de sinistres	-116 576	-383 047
- Frais d'acquisition	-757 737	-728 545
- Frais d'administration	-552 611	-479 518
- Commissions reçues des réassureurs	1 236 161	1 026 156
- Autres charges techniques (hors dotations)	-986 422	-936 595
<b>Résultat technique (ajusté)</b>	<b>295 753</b>	<b>-124 711</b>
<b>Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)</b>	<b>221 815</b>	<b>-46 679</b>

<b>Solde de la provision d'équilibrage en début de période</b>	<b>131 652</b>	<b>178 332</b>
----------------------------------------------------------------	----------------	----------------

<b>Solde de la provision d'équilibrage en fin de période</b>	<b>353 467</b>	<b>131 652</b>
--------------------------------------------------------------	----------------	----------------

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

**NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES**

	<i>Traité</i>		Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	<i>Q/P</i>	<i>CAMEX</i>	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour risques en cours	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour risques en cours	Total des dépôts
	2007	2007						
ATRADUIS - RE	50%	30%	1 469 095	618 268	2 087 363	1 615 575	634 820	2 250 395
AFRICA - RE	3%	7%	126 869	38 622	165 491	131 422	39 548	170 970
BEST - RE	4%	10%	142 951	51 692	194 643	142 352	52 917	195 269
TUNIS - RE	1%	7%	108 560	14 243	122 803	94 099	14 492	108 591
STAR	-	-	57 918	-	57 918	53 457	-	53 457
GAT	1%	7%	28 573	14 243	42 816	27 412	14 492	41 904
ICIEC	4%	4%	66 220	49 931	116 151	72 832	51 234	124 066
CIAGI	4%	-	64 352	48 757	113 109	72 832	50 112	122 944
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>67%</b>	<b>65%</b>	<b>2 064 538</b>	<b>835 756</b>	<b>2 900 294</b>	<b>2 209 981</b>	<b>857 615</b>	<b>3 067 596</b>

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour risques en cours, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 4% l'an. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

**NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE**

	<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>Solde au 31 décembre 2007</b>
Assurés - dépôts de garantie	1 278 769	1 244 095
Assurés - dépôts et cautionnements reçus	305 941	330 988
Assurés - avances sur primes	296 861	293 728
Assurés - recours sur sinistres	41 123	17 622
Assurés - indemnisations en cours	20 076	-33 878
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>1 942 770</b>	<b>1 852 555</b>

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus (5%) dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

#### NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
<b>Part des réassureurs dans les créances subrogées :</b>	<b>13 313 772</b>	<b>12 978 871</b>
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	18 520 834	18 019 476
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-5 207 062	-5 040 605
<b>Soldes créditeurs des réassureurs (cf. Note 8)</b>	<b>3 329 304</b>	<b>2 442 017</b>
<b>Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises :</b>	<b>246 245</b>	<b>457 829</b>
- Primes commerciales	158 632	371 297
- Primes politiques	40 136	60 070
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	47 477	26 462
<b>Ajustements des comptes courants des réassureurs (*) :</b>	<b>85 183</b>	<b>-2 142</b>
- Part des réassureurs - indemnisations	-	-5 375
- Part des réassureurs - récupérations	-	6 530
- Part des réassureurs - frais de recours	-	-3 297
- Dépôt à recevoir des réassureurs	85 183	-
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>16 974 504</b>	<b>15 876 575</b>

(\*) La situation des comptes courants des réassureurs est communiquée au cours du mois qui suit chaque trimestre. Ainsi, celle relative au quatrième trimestre 2008 ne tient pas compte des écritures et des corrections apportées postérieurement. Ces dernières seront imputées sur la situation du premier trimestre 2009.

**NOTE N°17 : AUTRES DETTES**

	<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>Solde au 31 décembre 2007</b>
<b>Personnel :</b>	<b>222 023</b>	<b>218 763</b>
- Primes à payer	147 456	149 553
- Congés à payer	73 920	66 386
- Rémunérations dues au personnel	543	543
- Personnel - oppositions sur salaires	104	2 281
<b>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :</b>	<b>207 265</b>	<b>241 294</b>
- Retenues à la source	107 186	121 436
- Autres impôts et taxes	5 981	5 781
- CNSS/CNRPS	71 436	88 479
- STAR	22 662	25 598
<b>Créditeurs divers :</b>	<b>61 369</b>	<b>72 910</b>
- Compte d'attente	50 040	71 454
- Fournisseurs d'immobilisations	11 329	1 456
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>490 657</b>	<b>532 967</b>

**NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES**

	<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>Solde au 31 décembre 2007</b>
<b>Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :</b>		
<b><i>Solde en début de période</i></b>	<b>11 587 908</b>	<b>16 602 328</b>
- Placements	11 706 000	16 694 225
- Autres composantes	-118 092	-91 897
<b><i>Variation</i></b>	<b>-4 742 404</b>	<b>-5 014 419</b>
- Primes	900 148	1 049 612
- Commissions sur primes	-135 022	-169 349
- Sinistres réglés	-6 556 763	-7 457 069
- Récupérations sur sinistres	-	125 614
- Frais de recours	-29 241	-34 385
- Provision pour frais de recours, retenue sur assurés	385 692	385 692
- Produits financiers	692 782	1 085 466
<b><i>Solde en fin de période (A)</i></b>	<b>6 845 504</b>	<b>11 587 909</b>
- Placements	11 706 000	11 706 000
- Autres composantes	-4 860 496	-118 092
<b>Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :</b>		
<b><i>Solde en début de période</i></b>	<b>7 745 447</b>	<b>7 605 909</b>
- Placements	7 536 000	7 408 000
- Autres composantes	209 447	197 909
<b><i>Variation</i></b>	<b>-220 311</b>	<b>139 537</b>
- Primes	83 590	55 472
- Commissions sur primes	-12 539	-8 321

- Sinistres réglés	-680 642	-90 000
- Récupérations sur sinistres	-	-
- Frais de recours	-6 195	-2 512
- Régularisation subvention	-	-
- Produits financiers	395 475	184 898
<b>Solde en fin de période (B)</b>	<b>7 525 136</b>	<b>7 745 446</b>
- Placements	7 536 000	7 536 000
- Autres composantes	-10 864	209 447

**TOTAL EN DT (A) + (B)****14 370 640****19 333 355**

## NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
<b>Primes émises COTUNACE :</b>	<b>3 605 235</b>	<b>-2 449 297</b>	<b>1 155 938</b>	<b>3 864 564</b>	<b>-2 689 038</b>	<b>1 175 526</b>
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>3 514 525</i>	<i>-2 449 297</i>	<i>1 065 228</i>	<i>3 782 911</i>	<i>-2 689 038</i>	<i>1 093 873</i>
- Crédit court terme	3 429 012	-	-	3 707 703	-	-
- Minimum de primes	57 986	-	-	49 601	-	-
- Interruption de marché	27 527	-	-	25 607	-	-
- Prime forfaitaire	-	-	-	-	-	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>77 829</i>	<i>-</i>	<i>78 000</i>	<i>76 235</i>	<i>-</i>	<i>76 235</i>
<i>Primes caution</i>	<i>12 881</i>	<i>-</i>	<i>7 314</i>	<i>5 418</i>	<i>-</i>	<i>5 418</i>
<b>Primes émises FGRE :</b>	<b>2 656 976</b>	<b>-2 656 976</b>	<b>-</b>	<b>1 060 039</b>	<b>-1 060 039</b>	<b>-</b>
<i>Primes risque politique :</i>	<i>2 201 492</i>	<i>-2 201 492</i>	<i>-</i>	<i>751 625</i>	<i>-751 625</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	2 201 492	-2 201 492	-	632 557	-632 557	-
- Assurance investissement	-	-	-	119 068	-119 068	-
- Interruption de marché	-	-	-	-	-	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>455 484</i>	<i>-455 484</i>	<i>-</i>	<i>308 414</i>	<i>-308 414</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	441 829	-441 829	-	305 878	-305 878	-
- Interruption de marché	13 655	-13 655	-	2 536	-2 536	-
<b>Primes émises FGFEAE :</b>	<b>83 590</b>	<b>-83 590</b>	<b>-</b>	<b>55 473</b>	<b>-55 473</b>	<b>-</b>
<i>Garantie des crédits de préfinancement</i>	<i>83 590</i>	<i>-83 590</i>	<i>-</i>	<i>55 473</i>	<i>-55 473</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>6 345 801</b>	<b>-5 189 863</b>	<b>1 155 938</b>	<b>4 980 076</b>	<b>-3 804 550</b>	<b>1 175 526</b>

## NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
<b>Variation de la provision brute :</b>	<b>325 491</b>	<b>70 795</b>
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-515 675	-841 166
- Libération de la provision pour primes non acquises	841 166	911 961
<b>Variation de la provision cédée :</b>	<b>-218 079</b>	<b>-47 433</b>
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	345 502	563 581
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-563 581	-611 014
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>107 412</b>	<b>23 362</b>

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,  
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2008</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2007</b>
Provisions techniques avant reprise de la provision d'équilibrage (A)	4 059 865	4 531 862
Capitaux propres et provisions techniques avant reprise de la provision d'équilibrage (B)	13 491 088	13 561 664
<b>Ratio : (A) / (B)</b>	<b>30,09%</b>	<b>33,41%</b>
Produits des placements	1 313 760	1 025 239
Charges des placements	-491 043	-255 482
Reprises et corrections de valeurs sur placements	13 872	4 729
<b>Produits des placements nets (C)</b>	<b>836 589</b>	<b>774 486</b>
<b>Produits des placements alloués (en DT) : (C) * Ratio</b>	<b>251 730</b>	<b>258 756</b>

**NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2008</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2007</b>
<b>Participation des assurés aux frais :</b>	<b>206 189</b>	<b>171 701</b>
- Frais d'enquête et de surveillance	169 696	141 099
- Frais d'étude des dossiers	17 254	16 644
- Frais de recours	19 239	13 958
<b>Produits d'assistance juridique</b>	<b>3 399</b>	<b>6 250</b>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>209 588</b>	<b>177 951</b>

## NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
<b>MONTANTS PAYES :</b>	<b>7 963 452</b>	<b>-7 670 677</b>	<b>292 775</b>	<b>8 141 483</b>	<b>-7 869 481</b>	<b>272 002</b>
<i>Sinistres COTUNACE :</i>	<i>726 047</i>	<i>-433 272</i>	<i>292 775</i>	<i>720 028</i>	<i>-448 026</i>	<i>272 002</i>
- Sinistre commercial CCT	549 593	-469 762	79 831	701 521	-556 343	145 178
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	229 125	-	229 125	174 852	-	174 852
- Recours commercial (récupération)	-52 671	36 490	-16 181	-156 345	108 317	-48 028
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>6 556 763</i>	<i>-6 556 763</i>	<i>-</i>	<i>7 331 455</i>	<i>-7 331 455</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	6 556 763	-6 556 763	-	7 457 069	-7 457 069	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-125 614	125 614	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>680 642</i>	<i>-680 642</i>	<i>-</i>	<i>90 000</i>	<i>-90 000</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	680 642	-680 642	-	90 000	-90 000	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :</b>	<b>-321 642</b>	<b>145 443</b>	<b>-176 199</b>	<b>439 479</b>	<b>-223 842</b>	<b>215 637</b>
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	3 190 723	-2 064 537	1 126 186	3 512 365	-2 209 980	1 302 385
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-3 512 365	2 209 980	-1 302 385	-3 072 886	1 986 138	-1 086 748
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>7 641 810</b>	<b>-7 525 234</b>	<b>116 576</b>	<b>8 580 962</b>	<b>-8 093 323</b>	<b>487 639</b>

Les sinistres commerciaux indemnisés par la COTUNACE en 2008, concernent essentiellement les assurés suivants : Société de Raffinage et de Conditionnement pour 112 377 DT, société ALMIA pour 75 145 DT, société ARTAGRI pour 62 705 DT, société Coast Trading pour 55 761 DT et société M&M GTI pour 51 511 DT.

Les sinistres commerciaux indemnisés par la COTUNACE, en 2007, concernent essentiellement les assurés suivants : Tunisie Porcelaine pour 128 925 DT et société TMM pour 106 275 DT.

**NOTE N°24 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE  
AUX CHARGES PAR DESTINATION**

	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges techniques	Total général
Fournitures et consommables	27 187	16 290	31 067	74 544
Loyers et charges locatives	49 090	34 410	25 922	109 422
Entretiens et réparations	10 006	5 996	11 434	27 436
Transports et déplacements	23 273	9 021	20 070	52 364
Frais d'enquête	-	211 752	-	211 752
Documentation et formation	5 277	3 162	53 320	61 759
Honoraires et commissions	-	-	123 293	123 293
Publicité et relations publiques	60 530	-	53 560	114 090
Charges de télécommunications	15 958	9 562	18 235	43 755
Charges de personnel	467 576	226 321	533 268	1 227 165
Impôts et taxes	44 784	3 733	8 355	56 872
Dotations aux amort. et aux prov.	47 626	28 537	-15 986	60 177
Autres charges	6 430	3 827	53 475	63 732
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>757 737</b>	<b>552 611</b>	<b>916 013</b>	<b>2 226 361</b>

**NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS**

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
<b>Commissions reçues des réassureurs :</b>	<b>1 091 591</b>	<b>862 183</b>
- Sur primes commerciales cédées	1 047 538	846 793
- Participation bénéficiaire	44 053	15 390
<b>Commissions sur primes cédées au FGRE</b>	<b>132 032</b>	<b>155 653</b>
<b>Commissions sur primes cédées au FGFEAE</b>	<b>12 539</b>	<b>8 321</b>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>1 236 162</b>	<b>1 026 157</b>

**NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)**

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
<b>Revenus des placements :</b>	<b>1 313 760</b>	<b>1 025 239</b>
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	451 344	441 577
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	174 919	206 179
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	47 779	44 685
- Revenus des immeubles d'exploitation	101 311	96 487
- Revenus des immeubles hors exploitation	53 258	50 722
- Autres revenus de placements	23 789	23 799
- Gains de change réalisés sur placements	461 360	161 790
<b>Reprises de provisions sur placements</b>	<b>13 872</b>	<b>4 729</b>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>1 327 632</b>	<b>1 029 968</b>

**NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS**

	Opérations avec les parties liées	Autres revenus et frais financiers	Total au 31/12/2008
Revenus des placements immobiliers		154 569	154 569
Revenus des placements en comptes à termes et BTA		451 344	451 344
Revenus des obligations et titres de créances négociables		174 919	174 919
Revenus des actions et titres à revenus fixes		47 779	47 779
Autres revenus financiers		499 021	499 021
<b>TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT</b>		<b>1 327 632</b>	<b>1 327 632</b>
Charges d'intérêts		150 069	150 069
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)		65 463	65 463
Pertes provenant de la réalisation des placements		272 881	272 881
Autres frais financiers		2 630	2 630
<b>TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT</b>		<b>491 043</b>	<b>491 043</b>

**NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES**

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	9 076	25 685
Autres produits non techniques	36 061	83 407
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>45 137</b>	<b>109 092</b>

**NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS**

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
<b>Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :</b>	<b>152 699</b>	<b>116 471</b>
- Intérêts des dépôts des réassureurs	123 363	108 546
- Intérêts bancaires	26 706	6 666
- Autres charges d'intérêt	58	95
- Charges de gestion des immeubles de placement	2 572	1 164
<b>Corrections de valeurs sur placements :</b>	<b>65 463</b>	<b>68 312</b>
- Dotations aux amort. des immeubles de placement	65 463	65 463
- Dotations aux provisions sur placements	-	2 849
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements :</b>	<b>272 881</b>	<b>70 698</b>
- Pertes de change réalisées	272 881	70 698
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>491 043</b>	<b>255 481</b>

**NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

	Exercice clos le 31 décembre 2008
<b>Bénéfice comptable avant impôt</b>	<b>975 294</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>93 023</b>
- Provisions pour dépréciation des clients	-

- Provisions pour dépréciation des actions (non déductibles)	-
- Charges non déductibles de l'exercice :	93 023
- <i>Jetons de présence</i>	38 500
- <i>Cadeaux, réceptions et frais de spectacle</i>	14 078
- <i>Retenues à la source supportées (non résidents)</i>	40 445
<b>Déductions :</b>	<b>461 921</b>
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	70 410
- Gains de change latents (sur actualisation)	158 299
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	47 779
- Revenus des dépôts en devises	185 433
<b>Bénéfice fiscal avant imputation des reports déficitaires</b>	<b>606 396</b>
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>606 396</b>
<i>Dotations aux provisions pour créances douteuses</i>	-
<b>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</b>	<b>606 396</b>
<b>Réinvestissements exonérés</b>	-
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>606 396</b>
<b>Impôt sur les sociétés 35%</b>	<b>212 238</b>

**Note 30 : Notes sur les engagements Hors Bilan :****Notes 30.1.**

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE (RC ordinaire). Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

**Notes 30.2.**

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

**Notes 30.3.**

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

**Notes 30.4.**

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2008.

**Notes 30.5.**

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenu d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

**Notes 30.6.**

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE  
TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR  
(COTUNACE)**

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE), comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COTUNACE au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la COTUNACE à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

**P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT**

Membre du réseau UHY International

Abderrazak GABSI

Tunis, le 23 mars 2009

**RAPPORT SPECIAL**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE  
POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales et ne portant pas sur des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

De notre part, nous n'avons pas relevé de telles conventions au cours de nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

**P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT**

Membre du réseau UHY International

Abderrazak GABSI

Tunis, le 23 mars 2009